COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 juillet 2016

Le PÉPITE heSam Entreprendre accueillera 70 étudiants-entrepreneurs à la rentrée

Les PEPITE ont été créés en 2014 afin de développer la culture entrepreneuriale des étudiants de l'enseignement supérieur. 29 PEPITE sont présents en France et 7 en Île-de-France. Les PEPITE délivrent un statut : le statut d'étudiant-entrepreneur qui permet à tout étudiant ou jeune diplômé ayant un projet de création d'entreprise de bénéficier d'un accompagnement et d'une formation à la création d'entreprise.

Lors du comité d'engagement, instance qui a pour mission de sélectionner les dossiers des étudiants ayant candidaté au PÉPITE heSam Entreprendre, s'est tenu en fin de semaine dernière. Il a sélectionné 70 étudiants entrepreneurs, répartis sur 52 projets. Ces étudiants bénéficieront dès la rentrée de septembre 2016 des avantages mis en place par notre PÉPITE, soit :

- d'un accompagnement individuel avec des experts pour travailler votre projet
- de l'accès à un espace de coworking
- de la possibilité de participer au concours national TREMPLIN et de gagner jusqu'à 20 000 euros
- d'un aménagement de votre emploi du temps au sein de votre établissement pour pouvoir travailler votre projet
- de la possibilité de valider des ECTS, voire la substitution de votre stage par votre projet de création
- de la prolongation du statut étudiant et de ses avantages (couverture sociale, restauration, transports…) via l'inscription au Diplôme d'Etudiant Entrepreneur (D2E)
- d'une formation diplômante à la création d'entreprise, le Diplôme d'Etudiant Entrepreneur (D2E)

Une deuxième vague de sélection est prévu pour le mois d'octobre.

Les membres d'heSam Université : CNAM, CNRS, Ecole du Louvre, ENA, ENSAM, ENSAPLV, ENSCI-Les Ateliers, ESCP Europe, INED, INHA, INP, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
Contact :
Stéphanie MERMET – Responsable de la communication – stephanie.mermet@hesam.eu – 01.56.81.20.19